

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 19
Votants : 31

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 11 juillet 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le vendredi 5 juillet 2024

OBJET : DELIBERATION N°14 - Dénomination de la couverture du Laghet au nom d'Albert SCLAVO

M. Ladislas Polski
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
M. Alain Brunetti
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Maurice Bernardi
M. Alain Junguené
Mme Fabienne Bermond
M. Christophe Bosio
Mme Sophie Bournot
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafoux
M. Didier Razafindralambo
Mme Virginie Escalier

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy représentée par M. Jean-Paul Genieys
M. Didier David représenté par M. Jacques BISCH
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex représentée par M. Ladislas Polski
Mme Annabel Beccatini-Gesrel représentée par M. Stéphane Poulet
Mme Sylvie Daniel représentée par M. Charlie Ferrero
M. Gilles Ugolini représenté par M. Sophie Bournot
M. Laurent Portelli représenté par M. Alain Junguené
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par Mme Isabelle Depagneux-Segaud
Mme Marion Troyat représentée par Mme Fabienne Bermond
Mme Audrey Bruno-Giannini représentée par Mme Marie-Pierre Parini
Mme Isabelle Martello représentée par M. Didier Razafindralambo
M. Guy Ferrandez représenté par Mme Virginie Escalier

ABSENTS EXCUSES :

M. Jean-Marie Fort
Mme Annick Meynard

Secrétaire de séance : M. Charlie Ferrero

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2024

N° 14

Rapporteur : M. le Maire

Direction : Direction générale des Services

Objet : Dénomination de la couverture du Laghet au nom d'Albert SCLAVO

Classification : 9 – Autres domaines de compétences
9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Considérant qu'il appartient seul au Conseil municipal de décider de la dénomination ou du changement de dénomination des espaces publics,

Considérant qu'afin de conserver toute sa valeur à la notion d'hommage public, il est traditionnellement admis que les témoignages officiels de reconnaissance doivent être réservés aux personnalités qui se sont illustrées par des services exceptionnels rendus,

Considérant que la couverture du Laghet n'a pas de dénomination,

Considérant que Monsieur Albert SCLAVO, Maire de La Trinité de 1965 à 1983, a été à l'initiative de la construction de la couverture du Laghet,

Considérant que la municipalité souhaite nommer en l'honneur de Monsieur SCLAVO la couverture du Laghet allée « Albert SCLAVO ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Autorise** la nouvelle dénomination la couverture du Laghet « Albert SCLAVO ».

Charlie FERRERO,

Secrétaire de séance

Vote du Conseil :



Ladislav POLSKI,

Maire de La Trinité

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0